

DESTINATAIRE : M^{me} Diane Gagnon

DATE : Le 6 janvier 2004

OBJET : Projet de centrale de cogénération de Bécancour par Trans Canada Energy
Demande de la Commission d'enquête et d'audiences publiques relativement aux accidents lors du transport d'ammoniac en solution, liquéfié ou gazeux.
N/D: 3211-12-75

La présente a pour but de répondre à la question de la Commission d'enquête et d'audiences publiques sur le projet cité en rubrique. Au cours de la première partie de l'audience publique, la Commission a demandé au ministère de l'Environnement des informations relativement aux accidents liés au transport routier et ferroviaire d'ammoniac en solution, liquéfié ou gazeux au Québec.

Nous avons contacté les 17 directions régionales du ministère de l'Environnement responsables des interventions d'urgences environnementales sur le territoire québécois. Les accidents suivants, reliés au transport routier ou ferroviaire d'ammoniac en solution, liquéfié ou gazeux ont fait l'objet d'un appel à Urgence-Environnement :

1. Le 6 août 2001, le ministère de l'Environnement est informé qu'un camion-citerne d'ammoniac a fuit à Québec. L'intervention rapide des pompiers a permis de rabattre les émissions gazeuses;
2. Le 19 mai 2001, un camion-citerne laisse échapper de l'ammoniac dans une cour de triage à Côte-Saint-Luc. Environ 0,5 kg d'ammoniac est émis à l'atmosphère;
3. Le 4 juin 1999, un réservoir contenant environ 600 gallons US d'ammoniac anhydre liquéfié s'est renversé sur la rue Principale à Sainte-Angèle-de-Monnoir. Il n'y a pas eu d'émission;
4. Le 17 mars 1997, un accident routier sur la route 138 implique un camion-citerne de 25 tonnes d'ammoniac anhydre liquéfié à Petite-Rivière-Saint-François. Il n'y a pas eu de fuite d'ammoniac;
5. Le 30 juillet 1995, un camion-citerne s'est renversé sur la route 104 à La Prairie. Le camion citerne endommagé a été déplacé après le transvasement de l'ammoniac dans un autre camion. Il n'y a pas eu d'émission;
6. Le 24 mai 1992, un train a heurté un wagon d'ammoniac anhydre liquéfié stationné sur un site industriel à Témiscaming. Il y a eu émission d'ammoniac;



7. Le 3 mars 1992, à Sainte-Hyacinthe, il y a eu déraillement d'un wagon d'ammoniac anhydre vide;
8. Le 13 février 1991, un wagon contenant de l'ammoniac liquéfié déraille dans une cour de triage à Ville Saint-Laurent. Il n'y a pas eu de fuite.

De plus, les accidents suivants sont liés au transport d'ammoniac (anhydre ou en solution) sans toutefois découler d'un accident routier ou ferroviaire :

1. Le 15 juin 2001, à Farnham, une valve bloquée entraîne une fuite d'ammoniac (environ 10 litres) lors du transvasement d'un camion-citerne à un réservoir d'épandage;
2. Le 21 juillet 2000, un bris d'équipement a entraîné la fuite d'environ 3 kg d'ammoniac sous forme gazeuse et liquide, lors d'une livraison sur un site industriel à Rouyn-Noranda;
3. Le 7 août 1998, une fuite d'ammoniac a lieu à Québec sur le site de la Daishowa lors du transbordement d'un camion-citerne de livraison dans un réservoir de 40 000 litres. La fuite a été scellée en 15 minutes par les pompiers de Québec;
4. Le 14 juin 1996, à Sainte-Catherine, la surpression d'un wagon-citerne d'ammoniac anhydre stationné entraîne une fuite de 50 kg;
5. Le 3 août 1995, dans une cour de triage à Ville Saint-Laurent, un cylindre d'ammoniac anhydre liquéfié de 45 kg entreposé dans une remorque a une fuite. Environ 1 kg d'ammoniac est émis à l'atmosphère;
6. Le 11 septembre 1992, dans une cour de triage à Montréal, un wagon-citerne contenant de l'ammoniac liquéfié a une fuite à cause d'une valve défectueuse. Environ 0,05 kg est émis à l'atmosphère;
7. En 1991, le CN a rapporté au ministère de l'Environnement la fuite d'un wagon d'ammoniac anhydre vide qui perdait quelques gouttes. Aucune odeur n'était perceptible;
8. Le 21 juin 1983, à Sainte-Rosalie, une fuite d'ammoniac s'est produite lors d'un transfert d'un camion vers un réservoir.

Marie-Claude Théberge
Analyste

c.c. Robert Joly, chef de service